

Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale MIXTE des adhérents du 21 mai 2019

| RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 21 mai 2019 | OUI | NON | ABS |
|--|-----|-----|-----|
| Résolution unique : modification des statuts L'Assemblée Générale approuve la nouvelle rédaction des statuts consultable sur le site de vote et sur le site www.ufep.fr | | | |
| RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 21 mai 2019 | OUI | NON | ABS |
| Première résolution : rapport de gestion et comptes 2018 / Affectation du résultat et quitus 2018 L'Assemblée Générale a pris connaissance et approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UFEP en 2018. L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 30 septembre 2018 et certifiés par le Commissaire aux Comptes. Elle décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion. | | | |
| Deuxième résolution : budget 2019 L'Assemblée Générale approuve le budget de l'exercice allant du 01/10/2018 au 30/09/2019. | | | |
| Troisième résolution : conventions réglementées L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'absence de nouvelles conventions réglementées et la continuation des conventions existantes. | | | |
| Réélection d'administrateurs (Résolutions 4, 5 et 6) L'Assemblée Générale réélit les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2021 et qui se tiendra en 2022. | | | |
| Quatrième résolution : Monsieur Yvan BALENSI | | | |
| Cinquième résolution : Monsieur Jean-Louis CAYROL | | | |
| Sixième résolution : Monsieur Patrice PINEL | | | |
| Septième résolution : renouvellement de la délégation de pouvoir pour toutes les modifications non essentielles aux contrats souscrits par l'association dans les conditions de l'article R. 141-6 du Code des Assurances L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à signer les avenants négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport à la prochaine Assemblée Générale. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019. | | | |
| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » | OUI | NON | ABS |
| Huitième résolution : rapport et comptes L'Assemblée Générale approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2018. | | | |
| Neuvième résolution : budget 2019 du Plan L'Assemblée Générale approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2018 au 30/09/2019. | | | |
| Dixième résolution : réélection d'un membre du Comité de surveillance L'Assemblée Générale réélit Monsieur Jean-Louis CAYROL en tant que membre du Comité de surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2021 et qui se tiendra en 2022. | | | |
| RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé soit « CARDIF Multi-Plus PERP » soit « BNP PARIBAS Multi-Placements PERP » | OUI | NON | ABS |
| Onzième résolution : rapport et comptes L'Assemblée Générale approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2018. | | | |
| Douzième résolution : budget 2019 du Plan L'Assemblée Générale approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2018 au 30/09/2019. | | | |
| Treizième résolution : réélection d'un membre du Comité de surveillance L'Assemblée Générale réélit Monsieur Jean-Louis CAYROL en tant que membre du Comité de surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2021 et qui se tiendra en 2022. | | | |